

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom

Prénom

Fonction

Cabinet/ Organisme

Barreau

Adresse

Téléphone

E-mail



SEMINAIRE À BRUXELLES Mercredi 11 et jeudi 12 février 2015

Comment utiliser les
instruments européens
en matière de
justice civile ?
CONFLIT DE LOIS

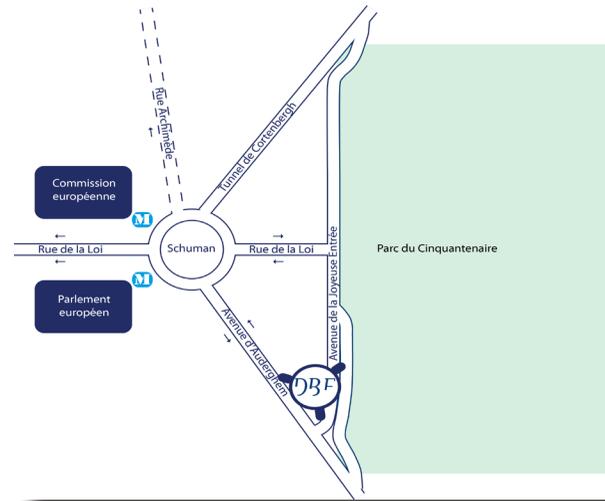
30 participants maximum

sous réserve d'acceptation de l'inscription

Séminaire

« COMMENT UTILISER LES INSTRUMENTS
EUROPÉENS EN MATIÈRE DE JUSTICE CIVILE ? »

Mercredi 11 et jeudi 12 février 2015



Participation aux frais par personne : 275 euros TTC

inclus : matériel pédagogique, frais d'hébergement 1 nuit, 2
lunchs et 1 diner

Ce programme a été élaboré avec le soutien financier du Pro-
gramme Justice Civile de l'Union européenne. Le contenu de
celui-ci relève de la seule responsabilité de la Délégation des Bar-
reaux de France et ne reflète pas le point de vue de la Commission
européenne

*Nos formations bénéficient d'une prise en charge par le FIFPL
(pour de plus amples informations nous contacter)*

Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, 1 - B-1040 Bruxelles
Tél : 0032 2 230 83 31 - Fax : 0032 2 230 62 77
valerie.hauptert@dbfbruxelles.eu
www.dbfbruxelles.eu



Projet co-financé par
l'Union européenne

Référence : 115DT15

MERCREDI 11 FEVRIER 2015

JEUDI 12 FEVRIER 2015

8h45 : Accueil des participants

9h00 : Ouverture du séminaire

Jean Jacques FORRER, Président de la DBF
Jean-Philippe RAGEADE, Directeur adjoint /
Directeur des programmes, ERA

II. CAS PRATIQUE n°2 Les contrats de travail

Jochen BAUERREIS, Avocat & Rechtsanwalt,
Maître de conférence

13h45 : Introduction : les dispositions pertinentes des règlements Rome I

14h15 : Présentation du cas pratique

14h30 : Session de travail des participants en petits groupes

16h00 : Discussion et résolution du cas pratique en plénière

17h00 : Fin de la première journée de séminaire

19h30 : Dîner

12h30 : Déjeuner

III. CAS PRATIQUE n°3 Les contrats de licence, les dommages environnementaux, la concurrence déloyale et la diffamation

Jean-Paul HORDIES, Avocat, Maître de conférence

9h15 : Introduction : les dispositions pertinentes des règlements Rome I et Rome II

9h45 : Présentation du cas pratique

10h00 : Session de travail des participants en petits groupes

11h30 : Discussion et résolution du cas pratique en plénière

12h30 : Déjeuner et fin du séminaire

